

Protection individuelle Antichute

Systemes permanents

Systemes câble

Sécurisation horizontale

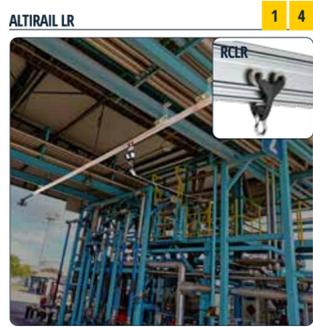
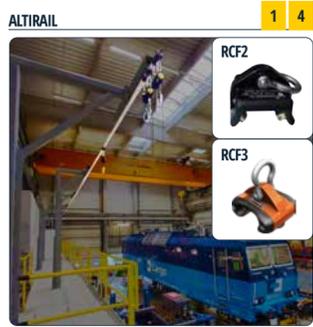


Sécurisation verticale

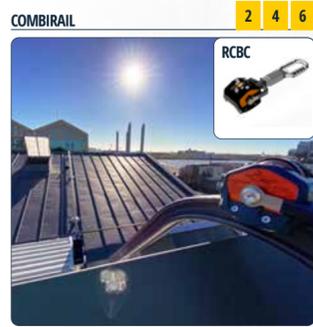


Systemes rail

Sécurisation horizontale



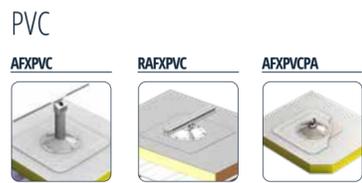
Sécurisation inclinée



Sécurisation verticale



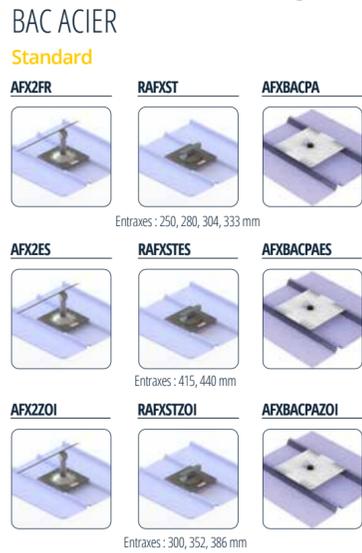
Couvertures bacs étanchés



Couvertures tuiles



Couvertures métalliques



Structures



Supports & points d'ancrage

ALUMINIUM



ZINC & CUIVRE



BÉTON



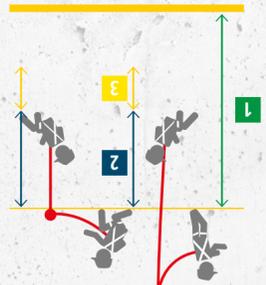
Le tirant d'air correspond à la distance entre le point d'ancrage et le sol. On distingue le tirant d'air disponible, du tirant d'air requis. Le tirant d'air requis est la distance minimale nécessaire, pour que l'opérateur chute sans risque de collision avec l'obstacle le plus proche.

Tirant d'air disponible : distance entre la structure sur laquelle travaille le plus proche (sol, balcon, ...).

Tirant d'air requis : distance minimale nécessaire, pour que l'opérateur chute sans risque de collision avec l'obstacle le plus proche.

Légende

- 1 Tirant d'air disponible
- 2 Longueur de la longe + extension de l'absorbeur d'énergie + taille de la personne
- 3 Distance de sécurité (1 m)



Le tirant d'air correspond à la distance entre le point d'ancrage et le sol. On distingue le tirant d'air disponible, du tirant d'air requis. Le tirant d'air requis est la distance minimale nécessaire, pour que l'opérateur chute sans risque de collision avec l'obstacle le plus proche.

Tirant d'air disponible : distance entre la structure sur laquelle travaille le plus proche (sol, balcon, ...).

Tirant d'air requis : distance minimale nécessaire, pour que l'opérateur chute sans risque de collision avec l'obstacle le plus proche.

Légende

- 1 Tirant d'air disponible
- 2 Longueur de la longe + extension de l'absorbeur d'énergie + taille de la personne
- 3 Distance de sécurité (1 m)



Le tirant d'ancrage est situé au-dessus de la tête de l'opérateur, et le niveau de l'attache sternale de son harnais (et/ou sa longe est tendue).

Le point d'ancrage est situé au-dessus de la tête de l'opérateur, et le niveau de l'attache sternale de son harnais (et/ou sa longe est tendue).

Facteur 0 : Chute libre limitée
 Le facteur de chute représente le degré de gravité. Pour limiter le facteur de chute, deux solutions :
 • rehausser la position du point d'ancrage
 • augmenter la distance de freinage, afin de diminuer la force de choc.

Facteur 1 : Chute libre pouvant atteindre jusqu'à une fois la longueur du système de liaison
 Le point d'ancrage est situé au-dessus de la tête de l'opérateur, et le niveau de l'attache sternale de son harnais (et/ou sa longe est tendue).

Facteur 2 : Chute libre pouvant atteindre jusqu'à deux fois la longueur du système de liaison
 Le point d'ancrage est situé au-dessus de la tête de l'opérateur, et le niveau de l'attache sternale de son harnais (et/ou sa longe est tendue).

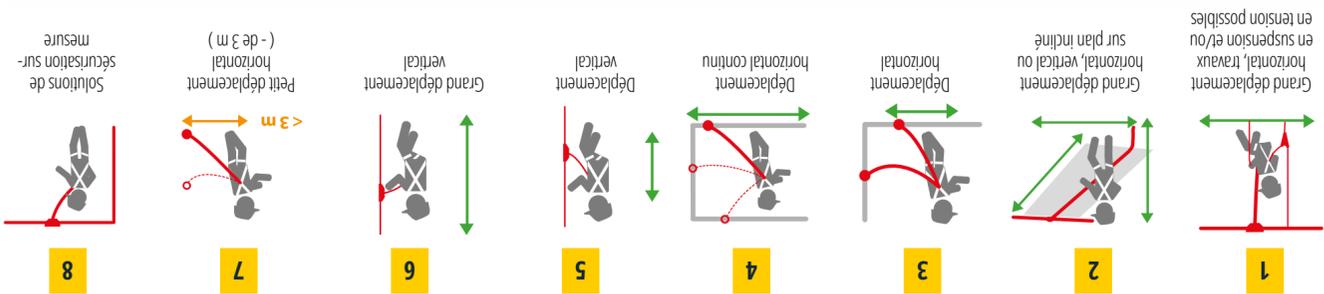
Qu'est-ce qu'un facteur de chute ?

Travail en hauteur : notions indispensables

PROTECTION INDIVIDUELLE ANTICHUTE SYSTÈMES PERMANENTS



Les situations de travail antichute



Accessoires

Structure
 REPRISE D'ÉTANCHÉITÉ

FOURREAU
 FALU1 Aluminium
 FALUPVC PVC
 KEFPTUILES Tuiles

COLLx
 COLL3 Collettes en plastique
 COLL6 Collettes en métal

CONNECTEUR
 RRO Pièce entrée & sortie pour chariot

Systèmes rail
 AIGUILLAGES

RAIGxD
 Manuel
 RAIG3D et RAIG3DM
 RAIG4D et RAIG4DM
 Version motorisée : télécommande incluse

RAIGxDM
 Motorisé
 3 directions
 4 directions

Bacs étanchés

PVC & BITUME
 KVBSEx Poutrelle hourdie
 Dalle alvéolaire
 Bac acier
 Isolant < 330 mm

ACIER
 KVBCAC Bac acier standard

ALUMINIUM
 KVBCALUS Sinusoïdal

ZINC
 KVZIN Couvertures bois

Structure
 BÉTON
 ANCRM12

FIBRO-CIMENT
 KVFC Charpente

TUILES
 Tirefonds

Structure
 BÉTON
 ANCRM12

Charpente

KCxP
 Bridage double
 KC1P 80 > 150 mm
 KC2P 150 > 250 mm
 KC3P 235 > 330 mm

KCx
 Bridage simple
 KC1 80 > 150 mm
 KC2 150 > 250 mm
 KC3 235 > 330 mm

KBxP
 Crapautage double
 KB1P 80 > 150 mm
 KB2P 150 > 250 mm
 KB3P 235 > 330 mm

KBx
 Crapautage simple
 KB1 80 > 150 mm
 KB2 150 > 250 mm
 KB3 235 > 330 mm

Fixations

Rappel normatif

Dispositifs d'ancrage
 EN 795
 Définit les exigences, les méthodes d'essai, le mode d'emploi et le marquage des dispositifs d'ancrage destinés exclusivement à être utilisés avec des équipements de protection individuelle contre les chutes de hauteur.

Recommandations relatives aux dispositifs d'ancrage destinés à être utilisés par plusieurs personnes simultanément
 CEN TS 16415 : 2013
 Il s'agit simplement d'une recommandation et non d'une norme. Elle permet de tester les ancrages pour une utilisation simultanée par plusieurs opérateurs.

Antichutes mobiles incluant un support d'assurage flexible
 EN 353-2
 Fixe les exigences, les méthodes d'essai, le marquage, la notice d'information du fabricant et l'emballage des antichutes mobiles incluant un support d'assurage flexible qui peut être fixé à un point d'ancrage supérieur.

Antichutes mobiles incluant un support d'assurage rigide
 EN 353-1
 Définit les exigences de conception, de matériaux et de construction, de blocage, les méthodes et exigences de résistance statique et performance dynamique, résistance à la corrosion ainsi que le marquage et l'information.

Moyens d'accès permanents aux machines : Plates-formes de travail et passerelles
 EN ISO14122-2
 S'applique aux plates-formes de travail et aux passerelles qui sont partie intégrante d'une machine. Peut également s'appliquer aux plates-formes de travail et aux passerelles donnant accès aux parties du bâtiment où la machine est installée, à condition que la fonction principale de cette partie du bâtiment soit de donner accès à la machine.

Moyens d'accès permanents aux machines : Escaliers, échelles à marches et garde-corps
 EN ISO14122-3
 S'applique aux escaliers, échelles à marches et garde-corps qui font partie intégrante de la machine. Peut également s'appliquer aux escaliers, échelles à marches et garde-corps donnant accès aux parties du bâtiment où la machine est installée, à condition que la fonction principale de cette partie du bâtiment soit de donner accès à la machine.

Moyens d'accès permanents aux machines : Echelles fixes
 EN ISO14122-4
 S'applique aux échelles fixes qui font partie intégrante d'une machine. S'applique aux échelles fixes donnant accès aux parties du bâtiment où la machine est installée, à condition que la fonction principale de cette partie du bâtiment soit de donner accès à la machine. S'applique également aux échelles qui ne sont pas fixées de façon permanente sur la machine et qui peuvent être démontées, déplacées sur le côté ou pivotées pour certaines opérations sur la machine.

10/2022 - n° 1746 - Document non contractuel sous réserve d'impression, toute reproduction est interdite.